

Rapport sur le préavis municipal n° 35/2024 relatif à la création d'une place de jeu scolaire et municipale

La commission composée de Messieurs Jean-Paul Bardyn et Mathieu Oberson et de la rapporteuse Carole Grossrieder, s'est réunie le jeudi 7 mars dernier.

Nous remercions Monsieur David Romero, Municipal responsable, pour les renseignements complets fournis à cette occasion.

La commission souligne le conséquent travail de recueil des besoins et souhaits de la population réalisé en amont de ce préavis. La place de jeu proposée aujourd'hui représente la 1^{ère} étape d'un projet de réaménagement de l'espace situé entre l'école, la grande salle et l'étang.

La commission a pris connaissance des trois devis et des informations présentées par Monsieur Romero et soulève les points suivants :

- Les trois offres ont été demandées à des sociétés de la région et constate qu'il y a peu de différence entre les importants montants finaux
- Le choix porté sur des matériaux durables et nécessitant peu d'entretien, notamment pour le sol proposé en « dalles amortissantes » plutôt qu'en copeaux de bois. Les dalles facilitent l'accès aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux poussettes.
- La confirmation par Monsieur Romero que les entreprises certifient la conformité aux normes actuelles du secteur pour le matériel utilisé
- Un choix de jeux varié avec un regret concernant l'absence de balançoires. Celles-ci étant peu compatibles avec le grand nombre d'enfants présents en même temps sur la place de jeu lors des récréations.
- La présence de végétation afin d'apporter de l'ombre.

La commission relève aussi l'emplacement idéal de cette place de jeu située entre le haut et le bas du village ainsi que son intéressante proximité avec la grande salle, le terrain de foot et la zone de l'étang. Malgré tout, la place de jeu proposée se situe dans un environnement à dominance scolaire et sera utilisée durant les récréations. La commission retient donc la suggestion de Monsieur Romero de s'adresser à l'ASIGE afin de contre balancer, autant que possible, la charge financière de ce projet.

En conclusion, la commission vous recommande d'accepter le préavis 35/2024 relatif à la création d'une place de jeu scolaire et municipale tel que présenté.

Pour la commission :

Jean-Paul Bardyn

Mathieu Oberson

Carole Grossrieder